



64990 - Tél : 05 59 44 93 13 - Fax : 05 59 44 95 63
www.villefranque.fr • mairie-villefranque@wanadoo.fr

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 janvier 2015**

Le vingt janvier deux mil quinze à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert DUFOURCQ, Maire pour la tenue de la réunion obligatoire du 4^e trimestre à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 13 janvier 2015.

Présents : Mmes ARNOU, BEHOTEGUY, M. BISAUTA, MME CAZENAVE, M. DAMESTOY, Mme DAUBAS, M. DUPRAT, MME FERNANDEZ, FOURMEAUX, M. GOUTENEGRE, Mme LARROUDE, MM. SABATOU, SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY

Absent(s) et excusé(s) :

Avait(ent) donné procuration : Mme DRAGON à M. DAMESTOY, M. MAILHARRAINCIN à M. DUFOURCQ, M. MARTIARENA à M. SAINT ESTEVEN, M. SABAROTS à M. SABATOU

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil Mme DRAGON ayant obtenu la majorité des suffrages a (ont) été désigné(s) pour remplir ces fonctions qu'il(s) a(ont) acceptées. En outre il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du conseil, Madame la secrétaire générale de mairie, Isabelle POUYAU DOMECCQ, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2014 à l'approbation des conseillers. Mmes BEHOTEGUY, DAUBAS, MM. DUPRAT, GOUTENEGRE ne signent pas le procès-verbal car ils sont en désaccord avec sa rédaction.

On passe ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Question n°1 : Attribution des marchés de travaux pour la construction d'un local associatif et d'un espace de restauration ; Autorisation au Maire pour signer les marchés et avenants :

M. le Maire distribue aux conseillers le rapport d'analyse des offres qui avait déjà été transmis à chacun des membres du conseil municipal par courrier. Il rappelle ensuite la procédure suivie pour le lancement de cette consultation de marché à procédure adaptée :

- Publication d'un avis d'appel public à la concurrence dans les journaux Sud-Ouest, les Petites Affiches du Pays-Basque et des Pyrénées-Atlantiques et sur la plateforme dématérialisée e.administration64.fr, le 19 novembre 2014
- Date limite de réception des offres : le 10 décembre 2014 à 12 h
- 60 offres reçues
- Ouverture des offres en présence de la commission des travaux le 10 décembre 2014 à 17 heures

- Examen du rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre en présence de la commission des travaux le 6 janvier 2015
- Le 8 janvier 2015, le maître d'œuvre complète et modifie le rapport d'analyse des offres en fonction de nouveaux éléments, ce rapport est transmis à tous les conseillers municipaux

M. le Maire communique ensuite les noms des entreprises auxquelles il propose d'attribuer les marchés, à savoir :

N° DU LOT	NATURE DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC DU MARCHE
Lot 1	Gros œuvre – VRD	EYHERACHAR	130 838.19 €
Lot 2	Charpente couverture – zinguerie	ANAIAK	40 285.20 €
Lot 3	Menuiseries extérieures	FERALU	19 366.83 €
Lot 4	Enduits	SUD OUEST ENDUITS	8 175.00 €
Lot 5	Plâtrerie isolation	CANGRAND	8 268.50 €
Lot 6	Menuiseries intérieures	COURTIEUX	7 775.00 €
Lot 7	Carrelage faïence	ERBINARTEGARAY	9 013.99 €
Lot 8	Peintures	IDELOT & FILS	7 144.00 €
Lot 9	Courants forts et faibles	ALLEZ	23 460.09 €
Lot 10	Plomberie sanitaire	LAMAZOUADE	24 289.05 €

Quelques conseillers prennent ensuite la parole :

- S. Duprat, conseiller municipal remarque que le chemin d'accès est un chemin de terre qu'il faudra enrober
- M. le Maire : rien n'est prévu en ce qui concerne le chemin, sauf les places de véhicules pour handicapés qui seront enrobées
- C. Daubas, conseillère municipale : il faudra le faire. Nous avons un montant total de travaux dans lequel il n'y a pas les honoraires (architecte, géomètre)
- M. le Maire : la maîtrise d'œuvre coûte 24 000 € HT
- N. Béhoteguy : signale qu'il y a une erreur dans le tableau. Après vérification, il s'avère qu'il n'y a pas d'erreur
- A. Goutenègre : il est gênant que le rapport d'analyse des offres ait été modifié après la commission. Une entreprise était bien placée dans 2 lots, mais il avait compris qu'il ne fallait pas qu'elle travaille pour la commune.
- R. Damestoy : il faut faire confiance à la technicité du maître d'œuvre et dans le critère de sélection des offres il n'y a pas que le prix qui compte
- C. Sabatou : dans la procédure il y a à moment donné une part de subjectivité, lorsque l'on examine la technicité et que l'on attribue une note. C'est le maître d'œuvre qui a le plus d'expérience pour cela
- N. Behoteguy : l'architecte on l'a choisi il y a longtemps
- M. le Maire : pour les travaux à l'église on avait fait une mise en concurrence, c'est lui qui a été choisi. Selon le coût estimé de la maîtrise d'œuvre la procédure du Code des marchés publics n'est pas la même. M. le Maire rappelle brièvement les règles.
- S. Duprat : est-ce que l'on peut faire faire des dessins ?
- C. Sabatou : on peut lancer un concours d'architecte, cependant il faut rémunérer les perdants
- S. Duprat : sauf si l'on demande une esquisse
- R. Damestoy : on a le choix entre faire travailler les professionnels locaux ou faire appel à l'Agence publique de gestion locale de Pau à laquelle la commune adhère et qui dispose d'un service d'architecture qui pourrait réaliser le projet.
- S. Duprat : avant 2014 ce n'était pas M. CRANTZ qui travaillait pour la commune, c'était M. COUTEAU. M. Duprat demande le coût total du projet
- R. Dufourcq : il sera établi pour le vote du budget
- S. Duprat : on a un assainissement autonome, lequel ?
- R. Damestoy : une boîte à graisses avec fosses toutes eau et drains

- R. Dufourcq : la micro station n'est utilisée que pour un fonctionnement en continu et non par intermittence
- N. Béhoteguy : il va falloir déplacer le bâtiment
- R. Dufourcq : non il a déjà été déplacé

Les interventions étant terminées M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur l'attribution des marchés et la signature des avenants.

Après délibération, le conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés conformément au tableau ci-dessus

Vote de la question : 19 votants (dont 4 procurations)

Pour : 15

Contre : 4 car le coût est trop élevé. M. Duprat et Goutenègre signalent qu'ils ne contestent pas l'appel d'offres tel qu'il a été mené

Abstention : 0

- AUTORISE M. le Maire à signer les éventuels avenants dans la limite de 5 % du montant des marchés

Vote de la question : 19 votants (dont 4 procurations)

Pour : 15

Contre : 3

Abstention : 1

Question n°2 : Attribution des marchés de travaux pour la construction d'un local associatif et d'un espace de restauration ; Autorisation au Maire pour signer les marchés et avenants :

Le Maire indique à l'Assemblée que le siège du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive qui était fixé à USTARITZ est désormais sis au « 27, Avenue de Cambo » à ANGLET. Les statuts doivent être modifiés en conséquence.

Le syndicat a adopté la modification des statuts en séance du 25/9/2014. Les organes délibérants des membres du Syndicat appelés à statuer sur cette question doivent délibérer à leur tour.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire,

. APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Nive

Vote de la question : 19 votants (dont 4 procurations)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

M. Le Maire passe ensuite la parole à M. Goutenègre qui le souhaitait. Il est délégué de la commune au bureau et au conseil syndical de cette structure intercommunale et désire communiquer diverses informations à l'assemblée :

Le syndicat est composé de 44 communes et de l'agglomération du BAB. 68 délégués au total. Il a pour objectifs de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau de la Nive (pompage à Ustaritz) dont la distribution de l'eau est gérée par le SMUN. Il alimente 30 communes du Pays-basque et du Sud des Landes.

Parmi les actions qu'il mène, le syndicat organise une opération « Nive zéro déchet » qui consiste à nettoyer les berges de la Nive sur 2 km. Il récolte de tout : plastique, pneus,

appareils ménagers. En 2014 avec la crue du 4 juillet il y a plus de déchets, le syndicat a augmenté l'enveloppe financière pour financer l'opération. Il veut mobiliser du monde pour que les communes prennent en charge le nettoyage de leurs rives. Les sacs et les gants sont fournis. Il serait intéressant que l'on se mobilise pour participer à cette action qui aurait lieu le 8 mars au matin. La matinée se terminant par un buffet offert par le syndicat. Les clubs de rafting, le syndicat Bil Ta Garbi, les associations de pêcheurs sont associées. M. le Maire remercie M. Goutenegré dit que l'on peut mettre l'information sur le site de la commune.

Question n°3 : Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Néant.

Question n°4 : Questions diverses

4-1 : Procès-verbal du conseil municipal :

- C. Daubas : on a envoyé un mail à la mairie au sujet du procès-verbal du conseil municipal du 23/12/2014
- M. le Maire : on va se concerter

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des conseillers, la séance est levée à 20 h 30

Transcrit dans le registre des délibérations de la commune de VILLEFRANQUE,
le 29 janvier 2015
Le Maire, Robert DUFOURCQ .

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DECISIONS DU MAIRE**

FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 janvier 2015

Numéro d'ordre des délibérations prises au cours de la séance : n° 2015/01 à n° 2015/ 02

Nom et prénom des membres du Conseil Municipal dans l'ordre alphabétique	Présent P	Absent Excusé A	Avait donné procuration à :	Absent pour la(les) question(s) n°	Signature
ARNOU Colette	P				
BEHOTEGUY Nathalie	P				
BISAUTA Joël	P				
CAZENAVE Laurence	P				
DAMESTOY Roland	P				
DAUBAS Catherine	P				
DRAGON Dominique			R. Damestoy		
DUFOURCQ Robert	P				
DUPRAT Sébastien	P				
FERNANDEZ Laurence	P				
FOURMEAUX Nicole	P				
GOUTENEGRE Alain	P				
LARROUDE Patricia	P				
MAILHARRAINCIN Christian			R. Dufourcq		
MARTIARENA Manuel			M. Saint- Esteven		
SABAROTS Christian			M. Sabatou		
SABATOU Claude					
SAINT-ESTEVEN Marc					
SALLABERRY Marie- Thérèse					

